2000

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

La coopération transfrontalière et interterritoriale pour la protection et la promotion du patrimoine culturel

Coopération transfrontalière en Europe, n° 9

LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ET INTERTERRITORIALE POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DU PATRIMOINE CULTUREL

Etude préparée par

le Comite restreint d'experts sur la coopération transfrontalière,
la Direction de la coopération pour la démocratie locale et régionale,
DG I – Affaires juridiques du Conseil de l'Europe

Coopération transfrontalière en Europe, n° 9

Editions du Conseil de l'Europe

Edition anglaise :

Transfrontier and interterritorial co-operation for the protection and promotion of the cultural heritage

Publications éditées dans la même série :

La coopération transfrontalière et l'administration française, n° 1

Les incidences de l'achèvement du Marché unique sur les régions frontalières, n° 2

La péréquation fiscale transfrontalière concernant l'imposition des revenus des travailleurs transfrontaliers, n° 3

Manuel de coopération transfrontalière à l'usage des collectivités locales et régionales en Europe, 2e édition, n° 4

Formes exemplaires de coopération transfrontalière concernant les membres de groupes ethniques résidant sur le territoire de plusieurs Etats, n° 5

Exemples et possibilités de coopération transfrontalière entre collectivités ou autorités territoriales dans les zones littorales maritimes, n° 6

La gestion des anciennes et des nouvelles frontières de l'Europe : coopération transfrontalière dans l'aménagement du territoire, le trafic frontalier local et les évaluations d'impact, n° 7

La promotion des médias transfrontaliers à l'échelon local et régional, n° 8

Editions du Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex

© Conseil de l'Europe, juillet 2000
Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

TABLE DE MATIÈRES

I. POURQUOI MENER DES COOPÉRATIONS TRANSFRONTALIÈRES DANS LE DOMAINE DU PATRIMOINE CULTUREL ? 5

II. CONDITIONS PRÉALABLES À UNE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE EFFICACE..... 5

III. LE RÔLE DU CONSEIL DE L'EUROPE DANS LA PROMOTION DU PATRIMOINE CULTUREL.... 6

IV. LE RÔLE DES AUTRES ORGANISATIONS DANS LA PROMOTION DU PATRIMOINE CULTUREL 8

V. LES FORMES DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE..... 9

CONCLUSION.....11

ANNEXE I

I. EXEMPLES DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE DANS LE DOMAINE DU PATRIMOINE CULTUREL.....13

a. Itinéraires culturels 13
b. Echanges d'expérience et d'information (conférences, projets de recherche communs, échanges entre écoles et universités, coopération entre musées et institutions de recherche).....14
c. Expositions (coopération entre musées, instituts culturels).....18
d. Réseaux entre villes et régions et organisations transfrontalières de protection du patrimoine culturel dans les régions frontalières.....20
e. Activités de conservation, de réhabilitation et de restauration du patrimoine culturel transfrontalier (y compris les activités d'inventaire, de documentation scientifique et de publication) 21
f. Promotion du patrimoine culturel transfrontalier (accords, déclarations, inscriptions sur la liste du patrimoine mondial) 25
g. Tourisme (pistes cyclables, parcs du patrimoine, journées du patrimoine).....27
h. Formation 29

II. PROBLÈMES COMMUNS DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE DANS LE DOMAINE DU PATRIMOINE CULTUREL.....32

a. Problèmes administratifs.....32
b. Problèmes juridiques.....32
c. Problèmes financiers.....33
d. Autres problèmes.....33

ANNEXE II

Liste de contacts.....35

I. POURQUOI MENER DES COOPÉRATIONS TRANSFRONTALIÈRES DANS LE DOMAINE DU PATRIMOINE CULTUREL ?

Le patrimoine culturel représente une mémoire collective aux échelons local, national, transfrontalier ou européen. La pérennité de la mémoire collective demande que l'on mette au point des instruments spécifiques pour sa conservation et sa promotion. La coopération transfrontalière apparaît comme une stratégie visant à mobiliser les ressources des régions frontalières afin d'améliorer leurs capacités de préservation et de promotion du patrimoine culturel, lequel profite aux populations qui vivent de part et d'autre de la frontière.

Le patrimoine culturel est un vaste concept qui englobe des domaines tels que le patrimoine archéologique et architectural, le tourisme culturel, la protection du paysage (y compris la coopération entre les parcs naturels), l'urbanisme, l'aménagement du territoire et l'éducation. Cette étude, préparée par le Comité restreint d'experts sur la coopération transfrontalière, adoptée par le Comité directeur sur la démocratie locale et régionale (CDLR) lors de sa 24e réunion en décembre 1999, se concentre sur les stratégies transfrontalières appliquées à la protection et à la promotion du patrimoine archéologique et architectural; d'autres aspects du patrimoine culturel sont évoqués, directement ou indirectement, par le biais des exemples cités. L'étude est basée sur les réponses reçues au questionnaire distribué aux membres du comité.

La pratique montre que les collectivités territoriales et les pouvoirs locaux mènent également des coopérations interterritoriales (comprenant la participation de régions non adjacentes) afin de préserver et de promouvoir le patrimoine culturel. De telles activités sont fréquentes dans les domaines de la recherche, ainsi que de l'échange d'expérience et d'information. Il est à noter que les activités déployées pour le patrimoine culturel s'apparentent parfois à un mélange de coopération interterritoriale et de coopération transfrontalière, car elles présentent des caractéristiques propres à ces deux catégories (exemple: itinéraires culturels).

II. CONDITIONS PRÉALABLES À UNE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE EFFICACE

Les réponses au questionnaire montrent que, en général, cinq conditions importantes doivent être réunies pour atteindre les objectifs de la protection et de la promotion du patrimoine culturel en région frontalière: collecter et échanger des informations; établir des contacts; produire des idées et des stratégies communes; coordonner les différents secteurs; et assurer le financement des activités. Les accords intergouvernementaux et transfrontaliers sur les affaires culturelles en général et sur le patrimoine culturel en particulier sont des facteurs qui facilitent et encouragent la coopération transfrontalière.

Les informations à collecter et échanger concernent non seulement les objets, monuments et immeubles ayant valeur de patrimoine, mais aussi les personnes à contacter aux échelons local, régional et central de part et d'autre de la frontière, ainsi que les institutions culturelles compétentes. Les réponses montrent, en outre, qu'il est essentiel, pour une coopération transfrontalière efficace, de disposer d'informations sur la législation nationale et les systèmes de conservation du patrimoine culturel des pays voisins.

La coopération transfrontalière en matière de patrimoine culturel demande la mise en place de plusieurs partenariats entre les acteurs du secteur public et ceux du secteur privé. Les pouvoirs locaux et régionaux doivent ainsi coopérer avec des associations professionnelles (spécialistes de la conservation de monuments historiques, historiens de l'art, architectes, artisans), des universités, des musées, des centres de formation culturelle, des bureaux de tourisme, et diverses autres associations et fondations à caractère culturel.

Dans toute activité transfrontalière, il est extrêmement important d'avoir de bons contacts. Dans le cas du patrimoine culturel, l'établissement de contacts est facilité par différentes formes d'association et de coopération entre les villes. On trouvera, parmi les exemples cités, l'association de villes historiques au sein d'eurorégions, et la coopération entre des villes ayant certaines caractéristiques communes (villes d'origine romaine par exemple).

Une fois que l'on a créé un solide socle d'informations sur le patrimoine culturel (portant sur les monuments historiques, les interlocuteurs et les législations nationales) et que des contacts ont été établis au niveau international ou transfrontalier, l'étape suivante consiste à mettre au point une stratégie commune. Cette démarche s'appuie généralement sur les similitudes et les complémentarités. Les régions frontalières partageant des patrimoines culturels similaires (architecture traditionnelle ou locale, etc.) pourraient constituer une plate-forme commune pour promouvoir ces biens. La coopération transfrontalière peut également profiter de la mise en commun de ressources complémentaires. Ainsi, pour la conservation d'un élément de patrimoine culturel donné, un pays peut apporter les compétences techniques et l'équipement requis tandis qu'un pays voisin peut fournir une contribution financière.

Les stratégies communes doivent tenir compte de l'interdépendance des secteurs d'activité liés au patrimoine culturel. Pour être efficace, une stratégie transfrontalière de protection et de promotion du patrimoine culturel nécessite une coopération et une coordination entre différents secteurs tels que le tourisme, la protection de l'environnement, l'urbanisme et l'éducation.

Enfin, la conservation et l'entretien du patrimoine culturel peuvent être fort coûteux. Les pouvoirs locaux ne disposent pas toujours des ressources requises. La préservation du patrimoine européen dépend étroitement d'une combinaison de subventions nationales et d'aides européennes. La section IV décrit succinctement les aides européennes allouées aux projets transfrontaliers et interrégionaux relatifs au patrimoine culturel.

III. LE RÔLE DU CONSEIL DE L'EUROPE DANS LA PROMOTION DU PATRIMOINE CULTUREL

Le Comité du patrimoine culturel (CC-PAT) assure la mise en œuvre du programme intergouvernemental pour le patrimoine culturel, sous les auspices du Conseil de la coopération culturelle. Ce programme comprend trois volets principaux: patrimoine et société, conseil et coopération techniques, et le Plan européen pour l'archéologie. Au sein du Conseil de l'Europe, les orientations proviennent non seulement des activités du CC-PAT, mais aussi, en grande partie, des résolutions adoptées lors des conférences ministérielles consacrées au patrimoine culturel, et de nombreuses recommandations adoptées par le Comité des Ministres.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE) et l'Assemblée parlementaire contribuent eux aussi à l'élaboration d'une stratégie pour le patrimoine européen. Le CPLRE organise régulièrement, depuis 1971, des Symposiums européens des villes historiques. Sept symposiums ont eu lieu à ce jour; leurs déclarations finales ont été publiées dans le volume n° 34 [1994] de la collection CPLRE Etudes et travaux du Conseil de l'Europe. A l'occasion de la Campagne du Conseil de l'Europe « l'Europe, un patrimoine commun », le Congrès a, en outre, pris l'initiative de la création de l'Association européenne des villes et régions historiques, dans laquelle pourront se regrouper des associations nationales.

Depuis les années 60, l'Assemblée parlementaire a œuvré pour la promotion du patrimoine culturel par le biais de sa Sous-commission du patrimoine architectural et artistique. Elle a adopté plusieurs recommandations au Comité des Ministres – comme la Recommandation 788 [1976] – relative aux moyens de faire le point sur l'état de conservation du patrimoine architectural – et la Recommandation 1239 [1994] – relative à la situation de l'ex-Yougoslavie sur le plan culturel.

L'Assemblée parlementaire a, en outre, adopté des recommandations adressées directement aux autorités responsables du patrimoine culturel – comme la Résolution 916 [1989] – relative aux édifices religieux désaffectés.

Parmi les importantes initiatives du Conseil de l'Europe en matière de patrimoine culturel, il faut citer les suivantes:

– les journées européennes du patrimoine sont organisées tous les ans en septembre dans plusieurs Etats membres depuis 1991. Il s'agit d'offrir aux Européens la possibilité de découvrir des éléments du patrimoine, notamment ceux qui ne sont pas accessibles au public en temps normal. Différentes activités, des expositions et des colloques sont organisés à cette occasion. Les journées européennes du patrimoine reçoivent le soutien de l'Union européenne;

– les itinéraires culturels sont censés améliorer la qualité des activités de loisirs des Européens, tout en encourageant ceux-ci à découvrir leur identité commune par le biais du patrimoine culturel et du tourisme culturel. Les itinéraires culturels ont trois thèmes principaux: les peuples et les migrations (itinéraires des Celtes, des Vikings et des Tsiganes), la diffusion des grands courants d'idées en Europe (mouvements artistiques – le baroque – et religieux – chemins de pèlerins et itinéraires monastiques), et les mouvements motivés par des raisons techniques ou économiques (routes de la soie et des textiles, sites hanséatiques). La coordination pratique et organisationnelle de ces travaux est assurée par l'Institut européen des itinéraires culturels, situé à Luxembourg;

– le programme de coopération et d'assistance techniques comprend des activités de coopération technique dont l'objectif est d'aider les autorités nationales, régionales et locales à faire face aux problèmes complexes que posent la préservation, la gestion et l'amélioration du patrimoine culturel dans une démarche intégrée;

– le Réseau européen pour les métiers du patrimoine est un organisme dont le Conseil de l'Europe assure la coordination avec l'aide d'un certain nombre d'experts et de consultants. Son principal objectif est de promouvoir les compétences et les métiers du patrimoine;

– le Réseau européen d'information sur les politiques du patrimoine (Herein) est un organisme dont la création a été décidée lors de la conférence ministérielle d'Helsinki. Ce projet, qui reçoit le soutien de l'Union européenne, s'appuiera sur les technologies informatiques et multimédias;

– le Plan européen de l'archéologie comprend des activités multilatérales et professionnelles de coopération et de sensibilisation. Il recouvre plusieurs domaines: la campagne sur «L'âge du bronze, premier âge d'or de l'Europe»; le Réseau européen des lieux antiques du spectacle; les Groupes de travail sur l'archéologie urbaine et sur les techniques de documentation archéologique;

– la Campagne du Conseil de l'Europe « l'Europe, un patrimoine commun » a été décidée par les chefs d'Etat et de gouvernement lors du Sommet de Strasbourg, les 10 et 11 octobre 1997. Elle a commencé le 10 septembre 1999 à Bucarest (Roumanie) et prendra fin en décembre 2000 à Riga (Lettonie). Cette campagne vise à sensibiliser, dans le respect de notre diversité culturelle, le public européen au patrimoine, qu'il soit naturel ou façonné par la main de l'homme, et à diffuser les réalisations de l'Organisation en la matière. Elle aura donc une dimension européenne, nationale et locale dans les quarante-sept pays signataires de la Convention culturelle européenne.

Instruments juridiques

On trouvera des textes clés sur le patrimoine culturel dans le document Recueil de textes fondamentaux du Conseil de l'Europe dans le domaine du patrimoine culturel – mise à jour 1998, CC-PAT (98) 65 Inf.

Le premier instrument juridique en matière de patrimoine culturel est la Convention culturelle européenne, adoptée en 1954 à Paris. Les Etats qui adhèrent à cette convention font acte de leur volonté de mener une politique d'action commune visant à protéger et à encourager le développement de la culture européenne. Il s'agit notamment de soutenir l'étude des langues, des civilisations et de l'histoire, de procéder à des consultations pour mener des actions concertées de promotion d'activités culturelles à caractère européen, et de faciliter les déplacements de personnes ainsi que les échanges d'objets présentant une valeur culturelle.

La Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique a été ouverte à la signature en 1969 à Londres. Appelée «Convention de Malte», elle a été révisée en 1992. Pour protéger le patrimoine archéologique, elle prévoit l'adoption de mesures législatives, l'entretien d'inventaires, l'adoption de politiques intégrées de conservation, la mise en place de mécanismes de coopération et de consultation – notamment avec les associations culturelles et le public –, le développement du parrainage, la promotion de la formation dans les différents artisanats et métiers concernés, la coordination à l'échelon européen des politiques de conservation (sous la forme d'échanges d'expérience et d'experts), et l'assistance technique.

La Convention européenne sur les infractions visant des biens culturels (Convention de Delphes) a été ouverte à la signature en 1985 à Delphes. C'est un instrument juridique international et exhaustif, qui donne à ses signataires les moyens de lutter contre le trafic illicite de biens culturels. Il n'est pas encore entré en vigueur.

La Charte européenne du patrimoine architectural a été adoptée par le Comité des Ministres en 1975. Elle introduit le concept de «conservation intégrée du patrimoine». Elle vise par ses principes à mettre en place une coopération entre les membres d'un large éventail de professions relatives à la protection du patrimoine, l'aménagement du territoire et l'urbanisme, ce dans une optique d'amélioration de la qualité de la vie.

IV. LE RÔLE DES AUTRES ORGANISATIONS DANS LA PROMOTION DU PATRIMOINE CULTUREL

Les organisations européennes ou internationales impliquées dans la promotion du patrimoine culturel sont nombreuses. Plusieurs réponses ont mentionné la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Un petit nombre de sites transfrontaliers ayant valeur de patrimoine se sont portés candidats à l'inscription sur cette liste. Les conditions devant être remplies par les sites naturels ou culturels sont décrites dans le texte de la Convention du patrimoine mondial. Un Comité du patrimoine mondial se réunit annuellement pour examiner les candidatures en s'appuyant sur des évaluations techniques réalisées avec l'aide de services de conseil. Le Fonds du patrimoine mondial apporte une aide tant pour l'identification que pour la conservation des sites du patrimoine mondial.

Les organisations internationales qui soutiennent les initiatives transfrontalières sont nombreuses elles aussi. Il s'agit d'organes intergouvernementaux tels que le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (Iccrom), d'organisations non gouvernementales telles que le Conseil international des monuments et des sites (Icomos), le Conseil international des musées (Icom), Europa nostra (fédération d'ONG œuvrant dans le domaine de la protection du patrimoine architectural et de l'environnement), de fondations spécialisées telles que la Fondation européenne pour les métiers du patrimoine, et de formes de coopération spontanées et non officielles telles que le réseau des plus anciennes villes d'Europe.

Quant au financement de la coopération transfrontalière et interrégionale (des régions non contiguës), l'Union européenne a lancé plusieurs programmes. En outre, certains projets sont financés au moyen du programme Phare.

– Le programme Raphaël a été adopté le 29 mars 1995 pour une période de cinq ans (1996-2000), et doté d'un budget global de 30 millions d'ECU. Ce programme doit donner une nouvelle impulsion aux activités communautaires en matière de patrimoine culturel, en élargissant et réorientant les activités menées à ce jour, et en assurant la cohérence des projets et les politiques communautaires dans ce domaine. Raphaël encourage la coopération entre les Etats membres; il apporte un soutien et un complément à leurs activités concernant la préservation du patrimoine culturel;

– le programme Kaléidoscope a été adopté en 1996 pour une période de trois ans (1996-1998), et doté d'un budget global de 26,5 millions d'ECU. Il a pour but d'encourager la création artistique et culturelle en Europe en s'appuyant sur la coopération. Il vise, en outre, à contribuer à améliorer les compétences des artistes et autres acteurs du secteur culturel, et à faciliter l'accès à la culture pour tous les citoyens;

– le programme INTERREG a été lancé en 1990; il a été suivi d'INTERREG II, qui dispose, pour la période 1994-1999, d'un budget de 2 400 millions d'ECU consacré à la coopération transfrontalière. Les subventions vont à des projets culturels portant sur les aspects suivants: la mise au point d'activités intégrées dans le domaine du tourisme et du patrimoine culturels; une meilleure utilisation des ressources culturelles disponibles de part et d'autre de la frontière; l'amélioration des systèmes d'information sur les ressources culturelles disponibles, les projets et les artistes; et la création ainsi que l'amélioration de systèmes de transport transfrontalier, afin de faciliter les contacts socioculturels;

– l'article 10 du Fonds européen de développement régional (Feder) assure le financement d'activités culturelles innovantes, concernant notamment la mise en valeur des richesses du patrimoine (urbain, rural, industriel et historique), la conception intégrée d'activités culturelles (activités traditionnelles essentiellement, ou encore réhabilitation d'anciens savoir-faire dans le cadre d'un artisanat d'art, d'une activité économique ou de travaux sur un monument important), et l'emploi de nouvelles technologies (CD-Rom, création de sites Web, etc.).

V. LES FORMES DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Les réponses envoyées par les Etats membres font état de différentes formes de coopération transfrontalière, qui peuvent être regroupées dans les catégories qui suivent. Les exemples présentés ici sont une sélection non exhaustive des cas décrits dans les réponses.

Echange d'informations et de compétences

– création de centres de documentation transfrontaliers;
– échange de personnel entre régions frontalières et entre administrations nationales;
– création de sites Web sur le patrimoine culturel de régions transfrontalières, et production parallèle de CD-Rom;
– échange régulier de documents entre administrations responsables du patrimoine;
– recours à un expert du pays voisin;
– échange de chercheurs;
– fourniture d'aide financière et technique, ainsi que de savoir-faire;
– conférences, colloques et séminaires.

Expositions

– échange ou prêt d'objets et de peintures d'art;
– organisation d'expositions conjointes portant sur des thèmes qui intéressent les populations des deux côtés de la frontière;
– contribution financière à une exposition organisée de l'autre côté de la frontière;
– contribution financière à la conservation des collections de musées se trouvant de l'autre côté de la frontière.

Préservation, reconstruction et restauration

– recherches archéologiques menées conjointement en région frontalière;
– conservation et restauration de cimetières (militaires ou civils);
– réhabilitation de canaux ou de réseaux de canaux historiques;
– conception conjointe d'un plan de reconstruction;
– accord intergouvernemental pour la protection du patrimoine culturel appartenant au pays voisin (exemple: patrimoine grec en Italie et patrimoine italien en Grèce);
– candidature conjointe (pour un «site transfrontalier») à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco;
– organisation de concours d'architecture dans le cadre de projets de reconstruction et de restauration.

Promotion

Par « promotion », nous entendons ici la promotion des idées, plans d'action, stratégies et mesures politiques qui découlent des accords, chartes et déclarations intergouvernementaux, ainsi que des organismes transfrontaliers et européens.

– des organismes transfrontaliers œuvrent à la promotion des formes de coopération transfrontalière dans le domaine du patrimoine (exemples: promotion de l'architecture locale, par la Communauté de travail des régions des Alpes de l'Est (Alpen Adria); création d'une association des musées de l'eurorégion des Carpates; formation organisée dans le cadre de la Communauté de travail des Pyrénées; certains organismes transfrontaliers, tels que la Conférence sur le lac de Constance, le Conseil du Léman et la communauté de travail des régions alpines Arge Alp, disposent, en outre, de comités culturels);

– certains organismes intergouvernementaux apportent eux aussi également d'importantes activités de promotion et de soutien. Exemples: le groupe de travail sur les affaires culturelles de la Commission intergouvernementale Sar-Lor-Lux a adopté une déclaration sur la promotion de la coopération transfrontalière dans le domaine du patrimoine culturel et industriel; le Comité du patrimoine balte et le Conseil nordique des ministres ont engagé plusieurs échanges transfrontaliers d'expériences et de compétences, et contribuent à l'élaboration d'un plan conjoint d'action pour le patrimoine commun;

– des initiatives utiles peuvent également provenir d'une coopération approfondie entre les ministères concernés d'un pays membre. En Lituanie par exemple, le ministère de la Culture et le ministère du Tourisme travaillent conjointement à l'élaboration de stratégies en faveur d'un tourisme culturel transfrontalier;

– les associations européennes contribuent elles aussi à la promotion des idées et des stratégies; on peut citer par exemple le rôle du Conseil européen des villages et des petites villes dans la promotion des valeurs du patrimoine culturel en Croatie.

Réseaux et structures transfrontaliers

– parcs archéologiques transfrontaliers, parcs naturels transfrontaliers avec musées;
– associations transfrontalières (villes historiques notamment);
– fondations culturelles transfrontalières;
– centres d'information transfrontaliers;
– les eurorégions, communautés de travail et autres organismes transfrontaliers ont créé des groupes ou comités de travail qui œuvrent pour la promotion du patrimoine culturel en zone frontalière.

Tourisme

– itinéraires culturels transfrontaliers;
– création de pistes cyclables et de chemins de randonnée transfrontaliers;
– journées du patrimoine (exemples: journées des monuments, *Hansatag*);
– publication conjointe de livres, brochures et cartes;
– création de marchés médiévaux dans les villes partenaires;
– périodiques transfrontaliers qui présentent les animations organisées dans les sites historiques transfrontaliers;
– coproduction de films ayant pour thème des éléments du patrimoine commun (jardins, patrimoine industriel, etc.)
– publication conjointe d'un bulletin d'information sur les musées situés de part et d'autre de la frontière;
– amélioration de la signalisation dans les monuments historiques, avec affichage dans la langue du pays voisin;
– passeport transfrontalier pour les musées.

Formation

- échanges entre centres de formation;
- création d'un centre d'étude sur l'architecture transfrontalière;
- séminaires, ateliers et universités d'été (exemples: sur les métiers de la restauration, sur des techniques traditionnelles locales de conservation);
- coopération entre des instituts de recherche (exemples: sur les techniques employées lors de fouilles archéologiques);
- échanges entre institutions de formation aux métiers de la conservation.

CONCLUSION

Il ressort des contributions des Etats membres que la coopération transfrontalière en matière de patrimoine culturel est extrêmement active dans des domaines tels que l'échange d'informations et d'expériences, la formation, le tourisme culturel (y compris les itinéraires culturels), et la préservation ainsi que la restauration du patrimoine culturel. Les initiatives pourraient être plus nombreuses en ce qui concerne l'organisation d'expositions conjointes et la promotion de la coopération transfrontalière pour l'éducation en matière de patrimoine.

S'il existe en Europe un nombre important de projets transfrontaliers concernant le patrimoine culturel, on ne saurait en conclure que ce domaine est dépourvu d'obstacles et de problèmes. Les réponses des pays membres font état de nombreuses difficultés qui entravent la coopération transfrontalière (voir la section sur les problèmes les plus fréquents, dans l'annexe II). Ainsi, l'organisation d'expositions conjointes se heurte à des problèmes de douane. Plusieurs Etats membres ont émis le souhait que des mesures plus concrètes soient prises pour faciliter les échanges de biens et de matériel à finalité culturelle.

Des difficultés administratives peuvent également provenir des différences dans les structures et compétences des autorités concernées. Il peut, en outre, y avoir des problèmes du fait que, dans certaines administrations locales, la fusion du secteur culturel avec d'autres domaines d'activité (jeunesse et sports) contrarie la conception de stratégies pour le patrimoine culturel. Comme autres problèmes, on peut citer le manque de ressources humaines, l'expérience insuffisante du personnel et l'absence d'interlocuteurs spécifiquement désignés. Certains Etats membres ont déclaré ne disposer d'aucune stratégie transfrontalière de promotion du patrimoine culturel, et ne pas considérer le patrimoine culturel comme une priorité bien qu'ils aient signé des accords intergouvernementaux en matière de culture. D'autres Etats soulignent l'absence de lignes directrices, de réglementations et de cadre juridique pour les activités de coopération transfrontalière en matière de patrimoine culturel.

Les préoccupations d'ordre financier sont nombreuses. Elles portent par exemple sur d'éventuelles variations dans le montant des subventions accordées par les gouvernements nationaux, la méconnaissance du fonctionnement des programmes européens, et, dans certains pays, la faiblesse des ressources allouées à la protection du patrimoine culturel n'ayant pas statut de patrimoine menacé.

Les réponses font, en outre, mention de difficultés pour l'obtention de visas, de barrières linguistiques, de sensibilités différentes dans le traitement du patrimoine culturel, et de longues attentes aux frontières.

Les réseaux et structures transfrontaliers offrent une base importante pour établir des contacts et améliorer la communication par-delà les frontières. L'amélioration de la communication entre partenaires est un moyen universellement efficace pour réduire ou éliminer les obstacles à la coopération transfrontalière. On peut également observer que les organismes transfrontaliers de l'échelon local ou intergouvernemental peuvent jouer un rôle moteur pour lancer des idées et des stratégies dans une perspective transfrontalière de protection et de promotion du patrimoine culturel.

Il serait possible, pour faciliter la coopération transfrontalière dans le domaine culturel, d'utiliser une combinaison d'instruments juridiques du Conseil de l'Europe. On pourrait employer simultanément la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales et ses deux protocoles et d'autres instruments juridiques tels que la Convention culturelle européenne, la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique et la Charte européenne du patrimoine architectural.

L'attention est également attirée sur les risques du trafic illicite des biens culturels. A cet égard, le Conseil de l'Europe a élaboré la Convention européenne sur les infractions visant des biens culturels (« Convention de Delphes ») qui a été ouverte à la signature en 1985 à Delphes.

ANNEXE I

I. EXEMPLES DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE DANS LE DOMAINE DU PATRIMOINE CULTUREL

a. Itinéraires culturels

Croatie

« Itinéraires du patrimoine le long des rives de la Kup »: coopération transfrontalière entre la Croatie, la Slovénie et l'Italie. Dolenjska et Bela Krajina ont établi une coopération avec les comtés de Primorsko-Goranska et en partie aussi avec Karlovac. Ce projet est organisé par l'association ICAM de Rijeka et la section croate d'ECOVAST et soutenu par l'administration du Parc national de Risnjak et les communautés de Cabar et de Delnice.

Espagne

Itinéraire historique du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle (*Camino de Santiago*).

« L'ex-République yougoslave de Macédoine »

Coopération entre l'Institut national pour la protection des monuments culturels à Skopje et l'Institut pour la protection de la République d'Albanie à Tirana sur la Route Via Egnatia. L'objectif est de trouver des preuves matérielles et de définir le chemin de la principale route romaine sur le territoire des deux Etats.

France

« Route des abbayes » à travers la Sarre, le Luxembourg, la Lorraine et la Wallonie. Propositions en vue de la création d'un projet d' « Itinéraire Schieckhardt »; un livre sur cet architecte a été publié en collaboration par des écrivains français et allemands.

Lettonie

« Guerre et paix dans l'est des pays baltes et dans l'oblast de Pskov ». Ce projet doit démarrer en mars 1999. Activités prévues: étude des relations historiques entre trois châteaux médiévaux (Alüksne, Vastseliina et Izborska), élaboration de matériel d'information, de matériel publicitaire et de matériel pédagogique, propositions pour la conservation des ruines et tracé d'itinéraires touristiques communs. Des activités d'échange entre spécialistes de la conservation des biens historiques et spécialistes des traditions locales des différentes régions des pays voisins sont également prévues.

Portugal

Le projet de « Routes du patrimoine » entre l'Algarve et la province espagnole d'Huelva prévoit des activités d'inventaire des monuments et des vestiges archéologiques, des études spécifiques et le tracé d'itinéraires thématiques (période de l'occupation romaine, période islamique, période médiévale, période des grands voyages de découverte, période baroque, etc.).

République tchèque

Le Centre tchèque d'itinéraires de vacances s'est associé au projet de « Route des châteaux » (*Burgenstrasse*), un itinéraire touristique reliant différents châteaux entre la Rhénanie et Prague.

Royaume-Uni

Participation à plusieurs projets d'« Itinéraires Vikings » avec d'autres pays partageant une histoire commune en ce domaine (en particulier la Suède).

Suisse

Itinéraires transfrontaliers dans le cadre des Journées du patrimoine européen. Réhabilitation des itinéraires archéologiques: route des artistes du lac (Tessin et Lombardie); « Vallis Triensis », itinéraire archéologique reliant Vallorcine (Haute-Savoie, France), Trient, Finhaut, Salvan et Vernayaz (Valais, Suisse).

« Route Napoléon » reliant le Valais (Suisse) et le Val d'Aoste (Italie).

Itinéraire religieux « De la Cité de Calvin… à l'arrière-pays catholique » entre Genève (Suisse) et le pays de Gex (France).

b. Echanges d'expérience et d'information (conférences, projets de recherche communs, échanges entre écoles et universités, coopération entre musées et institutions de recherche)

Allemagne

Dans le Schleswig-Holstein, le jaugeage du bateau d'Uelvesbüller a été effectué par un expert danois du musée Viking de Roskilde.

Des échanges d'expérience, organisés entre autres par l'Eurorégion de Poméranie et d'autres institutions actives à l'échelon transnational, ont lieu régulièrement dans la région du *Land* de Brandebourg située à proximité de la frontière polonaise. Exemple d'activité récente dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel: exposé d'un expert polonais sur les résultats de fouilles lors du 2e *Frankfurter Archäologentag* (réunion d'archéologues) qui a lieu à Frankfurt/Oder les 5 et 6 juin 1999.

L'Association du département archéologique polonais de Szczecin a organisé en mai 1999 une rencontre scientifique internationale sur le thème « Les fouilles archéologiques en Pologne et en Allemagne: situation juridique, problèmes et résultats ».

Coopération entre la Bavière et la République tchèque: échanges d'expériences et de techniques de restauration en liaison avec la restauration de la colonne d'Olomouc érigée en souvenir de la peste et du portail de la façade ouest de la cathédrale de Regensburg.

En Bavière, échange d'expériences et de documents avec les autorités du patrimoine de Hongrie, de République tchèque, de Slovénie, de Croatie, d'Autriche et de Suisse. Ces pays ont été invités à participer aux conférences bi-annuelles du patrimoine en Bavière.

« Métiers de l'artisanat dans la région alpine », un projet organisé dans le cadre de l'Arge Alp pour promouvoir les échanges d'expérience et permettre aux jeunes artisans de se perfectionner dans la maîtrise des techniques traditionnelles de la région alpine.

Autriche

Série de conférences organisées dans le cadre de la Communauté de l'Arge Alp sur des thèmes comme « Cimetières et tombes des Alpes », « Inventaires du patrimoine culturel », « Architecture touristique des Alpes » et « Les métiers de l'artisanat et la conservation des monuments historiques ».

Belgique

Partenariat entre les villes historiques de Mons, Tournai, Binche et Laon prévoyant l'organisation par chaque ville d'un séminaire sur un thème d'intérêt commun.

Bulgarie

Association transfrontalière de Mesta-Nestos entre la Bulgarie et la Grèce. La première Eurorégion du sud-est de l'Europe envisage également des actions de coopération dans le domaine du matériel touristique (échanges d'information et de publicité).

Série de colloques internationaux sur le patrimoine culturel dans le cadre du programme «Les Monts Rhodope et l'homme ».

Organisation d'une réunion des représentants centraux, régionaux et locaux et des membres des comités nationaux de l'Icomos dans les pays des Balkans sur le thème du cadre juridique de la conservation du patrimoine culturel.

Fédération de Russie

Le Comité sur l'écologie de l'Etat russe, ainsi que d'autres départements des états membres du Communauté des Etats indépendants (CEI) a l'intention de publier un «Livre rouge » des Etats membres du CEI, qui comprendra toutes les principales œuvres d'art dans les régions frontalières.

Finlande

« Réseau culturel et gestion de projet pour les responsables du tourisme culturel de la région arctique de la mer de Barents » à l'intention des responsables du domaine culturel de la région de la mer de Barents (Laponie finnoise, comté de Norrbottens, région du nord de la Norvège, oblasts de Mourmansk et d'Arkhangelsk). L'objectif est de développer des liens étroits de coopération entre les différents partenaires.

France

Réunions sur la promotion du tourisme culturel dans la « Grande Région » (Sarre, Luxembourg, Lorraine, Wallonie, Trêves et Palatinat occidental) rassemblant des opérateurs publics et privés dans le secteur du tourisme culturel.

Réunions de spécialistes de la conservation des monuments historiques sur l'initiative du Conseil général de Savoie et de la Communauté italienne de la région de montagne du Val Chisone et de Germanasca.

Echanges transfrontaliers d'étudiants pour la connaissance du patrimoine historique et culturel. Partenaires: département de Savoie et communauté italienne de la région de montagne du Val Chisone et de Germanasca.

Grèce

Une réunion scientifique doit se tenir en Grèce, dans le cadre du projet « Châteaux vivants » (programme Raphaël), pour examiner les résultats des travaux de recherche et permettre des échanges d'expériences.

Le musée de la Civilisation byzantine organise, dans le cadre du programme Raphaël, une conférence internationale sur la céramique médiévale dans le bassin méditerranéen. Des représentants des Etats voisins seront invités à cette conférence.

Hongrie

Organisation régulière d'une école d'été sur la protection du patrimoine culturel avec la participation de représentants des pays voisins.

Une conférence sur l'architecture traditionnelle est organisée tous les ans à Békés.

Le musée régional de Zala a pris l'initiative d'une réunion sur le thème des « Gens de la Mura » qui sera consacrée à la protection du patrimoine culturel.

Il existe des programmes communs entre écoles et des programmes d'échange d'élèves. Des contacts réguliers existent également entre les universités de Miskolc et de Selmecbanya, et entre les élèves des écoles de Komarom et de Komarno.

Irlande

Coopération entre le département des Arts, du Patrimoine, le Gaeltacht et les Iles avec les agences culturelles et du patrimoine, Nord et Sud, sur une « route dans le temps vers le millénaire ». C'est un programme qui retracera l'évolution de l'architecture dans la partie nord de l'île au cours des derniers 2000 ans.

Lettonie

Des échanges d'expérience et d'activités culturelles ont lieu régulièrement entre les régions de Jékabpils en Lettonie et de Rokiški en Lituanie (journées culturelles, expositions, concerts).

Pays-Bas

Le Service national des fouilles archéologiques (ROB) coopère avec plusieurs régions frontalières. Un projet d'échange d'informations dans le domaine des méthodes et des techniques a été lancé avec la Rhénanie-Westphalie (projet Niers-Kandel). En outre, le ROB coopère avec les autorités compétentes de la province de Flandre occidentale (Belgique), du Pas-de-Calais (France), du Kent et du Sussex (Royaume-Uni) dans le cadre d'un projet financé en partie par l'Union européenne.

Pologne

Une équipe de travail transfrontalière a été créée entre les anciennes voïvodies de Szczecin, Gorz?w et Zielona G?ra et le *Land* de Brandebourg. Cette équipe comprend plusieurs groupes de travail: archives, bibliothèques, manuscrits anciens, musées, archéologie et préservation des monuments historiques.

Coopération polono-tchèque dans le domaine de l'archéologie entre le musée de Nysa et le musée régional de Jesenik.

Conférences de spécialistes dans les régions frontalières de la Pologne et de la République Slovaque sur le patrimoine culturel commun. Une coopération entre les musées et des projets de conservation dans le domaine des beaux-arts sont actuellement en cours.

Echange d'informations sur la conservation des vestiges architecturaux et des monuments historiques entre le département d'Etudes régionales de la bibliothèque du district de Biala Poviat et des partenaires biélorusses (Brest).

Voyage d'étude scientifique de l'Association de la communauté culturelle de Borussia en 1992 pour évaluer l'état de conservation des monuments historiques de Kaliningrad (situés dans des zones difficiles d'accès depuis 1945). Une conférence internationale « Nations-Régions-Frontières » consacrée aux vestiges architecturaux de l'ancienne Prusse orientale s'est tenue à Goldap en 1994.

Coopération entre les anciennes voïvodies de Warmia et de Masuria et la région de Halland en Suède dans le cadre d'un programme intitulé « Un modèle: la conservation des monuments au Halland ». Ce programme a pour objectifs la conservation des monuments historiques et des métiers en voie de disparition et la réduction du chômage.

Projet commun polono-danois de recherches sous-marines d'archéologie maritime à l'embouchure de l'Odra dans le cadre de la coopération entre le musée national de Szczecin et le Centre d'archéologie maritime de Roskilde du musée national du Danemark.

Coopération universitaire entre l'Institut silésien d'Opole et la faculté d'histoire et de muséologie de l'Université de Silésie en Pologne et l'Institut silésien d'Opava et l'Université d'Ostrava en République Tchèque.

Coopération entre l'Institut polytechnique d'Opole et les universités techniques d'Ostrava Brno autour d'un projet intitulé « Longévité des édifices ».

Des études historiques (y compris l'étude de vestiges archéologiques) sont réalisées dans les zones frontalières multiculturelles de Spisz et d'Orawa sous la direction de l'Académie des sciences de Pologne (avec la participation de la Commission polono-slovaque des sciences humaines) et de l'Association des historiens d'art.

Portugal

Centre de documentation transfrontalier entre l'Algarve et l'Andalousie sur le patrimoine culturel de ces régions. La création d'une base informatique de données regroupant les informations actuellement disponibles et les informations qui seront collectées est prévue.

République tchèque

Le bureau national du programme Raphaël et l'Eurorégion de Nisa ont organisé le 3 février 1999 à Liberec, dans le nord de la Bohême, une conférence autour du programme Raphaël de l'Union européenne en vue de la sélection de projets.

Royaume-Uni

Coopération transfrontalière entre l'Irlande et l'Irlande du Nord: un groupe de travail intergouvernemental sur l'archéologie sous-marine propose la réalisation d'un inventaire de l'archéologie des fonds marins, de la zone intertidale et du littoral autour du Carlingford Lough situé à cheval sur la frontière entre les deux Etats.

Le Comité commun permanent sur les voies d'eau navigables intérieures s'est également réuni pour promouvoir les exemples de bonne pratique dans la gestion, la conservation et le développement durable des voies d'eau intérieures (y compris le réseau historique des canaux irlandais).

Les représentants de l'Association irlandaise des archéologues professionnels et de l'Association des musées irlandais se réunissent régulièrement pour débattre d'un large éventail de questions concernant le patrimoine culturel.

Le projet soutenu par le programme Leonardo et consacré à l'échange de spécialistes avec l'Espagne, l'Italie et le Portugal envisage maintenant le développement de projets de gestion de sites.

Cost Action C5 – Patrimoine urbain: Entretien des édifices, avec la participation de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Espagne, de la Hongrie, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Suède et de la Slovénie. Ce programme porte sur l'examen des critères d'évaluation de l'intérêt historique des édifices et de l'efficacité des méthodes et techniques utilisées dans le travail de conservation.

Suisse

Coopération entre le canton de Thurgovie et l'Office des monuments historiques du Bade-Wurtemberg autour du projet *Unterwasser-/Pfahlbauarchäologie Gaienhofen/Hemmenhofen*.

Projet de recherche commun entre le canton de Thurgovie et le *Land* de Bade-Wurtemberg: *Wandel von Landschaft und Siedlungsweise imübergang vom Subboreal zum Subatlantikum im Bodenseeraum.*

Colloques scientifiques (par exemple, le Congrès international « Europe médiévale – Bâle 2002 »).

Programmes de sensibilisation des jeunes au patrimoine culturel avec, par exemple, la publication du *guide Mutard* (cantons de Suisse romande, Vallée d'Aoste, régions de Rhône-Alpes et de Franche-Comté).

Echange de personnel travaillant dans les services de la culture et du patrimoine culturel (cantons du nord-ouest de la Suisse, Bade-Wurtemberg et Alsace).

Contacts transfrontaliers pour l'établissement d'un inventaire des monuments historiques (inventaire général à Strasbourg).

Coopération étroite entre le musée Schwab de Bienne et l'IRRAP (Compiègne, France) dans le domaine de la restauration et de l'étude des objets métalliques.

c. Expositions (coopération entre musées, ins tituts culturels)

Allemagne

Coopération transfrontalière entre la Bavière et la Hongrie: échange d'expositions consacrées à la restauration de la cathédrale de Regensburg.

Autriche

Importantes expositions communes organisées en 1995 dans le monastère de Stams et dans le château du Tyrol (en coopération avec les deux Tyrol) et dans le château de Bruck à Lienz, le château de Brixen et le château de Beseno près de Rovereto (prévue pour l'an 2000).

Belgique

« Représentations du Christ dans l'art de l'Eurorégion Meuse-Rhin » (Allemagne, Belgique, Pays-Bas)

Croatie

Echange d'œuvres d'art entre Cremona et Pula en vue d'expositions.

Fédération de Russie

Les activités suivantes se sont tenues en septembre 1999 et ont été programmées pour l'an 2000: des activités communes des musées d'Ivangorod (Leningrad Oblast) et Narva (Estonie) dans le cadre des Journées européennes du patrimoine culturel; arrangements concernant la tenue des vacances Ivan Kupala dans la forteresse d'Ivangorod; des expositions communes « Face à la ville » dans les musées d'histoire, d'architecture et d'art d'Ivangorod.

Grèce

Le musée de la Civilisation byzantine de Thessalonique a organisé (en coopération avec des organismes chypriotes) une exposition intitulée «Chypre à l'époque byzantine et médiévale: impératrice de l'Orient, reine de l'Occident » qui a été présentée à Thessalonique et à Nicosie.

Le musée de la Civilisation byzantine de Thessalonique a participé par un prêt d'œuvres à l'exposition « Peinture romaine. La peinture romaine des origines à l'ère byzantine » qui s'est tenue à Rimini en Italie.

Le musée byzantin d'Athènes a participé par un prêt d'œuvres à l'exposition *Sumptuosa tabula picta. Pittori a Lucca tra Gotico e Rinascimento* qui s'est tenue à Lucca en Italie.

Irlande

Coopération entre galeries et musées dans la République et l'Irlande du Nord pour des échanges d'expositions.

Pologne

Présentation des collections de musées polonais et tchèques.

Echange d'expositions entre le musée de Warmia et Masuria, le musée historique de Troki près de Vilnius et le musée de la Petite Lituanie à Klaipeda.

Coopération entre le musée Olsztyn de Warmia et Masuria, le musée de Kaliningrad et la Galerie d'art de Kaliningrad en vue d'échanges d'expositions.

République tchèque

Exposition consacrée à la Renaissance saxonne préparée par l'Institut des monuments et vestiges historiques d'Usti nad Labem et le château Rabstejn.

Slovénie

Il existe certaines formes de coopération transfrontalière financées par l'Etat slovène avec l'aide de partenaires des pays voisins. Elles concernent en particulier le domaine des musées (préparation d'expositions et d'échanges), la recherche archéologique ainsi que d'autres recherches portant sur le patrimoine culturel dans les régions frontalières slovènes, en Vénétie, dans le Frioul-Vénétie julienne et en Carinthie.

Le ministère de la Culture a participé directement au cofinancement de la conservation du patrimoine architectural du Frioul-Vénétie julienne, en particulier de collections de musées présentant une grande valeur culturelle pour les Slovènes de la région frontalière.

Suisse

Collaboration avec des musées archéologiques étrangers (Thurgovie avec le Bade-Wurtemberg, Bâle avec Freiburg im Breisgau, Stuttgart, Karlsruhe, Colmar, Strasbourg, Mulhouse).

Diverses expositions des cantons suisses à l'étranger (musée de Bienne, de Vody – Lausanne/Avanches et Lons-le-Saunier – Jura, France).

Exposition et livre d'histoire *Die Habsburger zwischen Rhein und Donau* (Les Habsbourg entre Rhin et Danube).

d. Réseaux entre villes et régions et organisations transfrontalières de protection du patrimoine culturel dans les régions frontalières

Belgique

Le groupe ATEAR, basé à Attert (Luxembourg), comprend la Wallonie, l'Alsace-Lorraine, le grand-duché de Luxembourg et le *Land* de Rhénanie-Palatinat et a pour objectif la coopération dans tous les domaines du patrimoine culturel transfrontalier (restauration de constructions modernes à proximité d'édifices du patrimoine, colloques, concours et expositions).

Bulgarie

Projet de création d'un centre régional des Balkans pour l'information sur le tourisme culturel avec aussi, éventuellement, le projet de développement d'itinéraires culturels.

France

Réseau des villes fortifiées: Royaume-Uni (Canterbury, Douvres…), Belgique (Ypres…) et France (Boulogne-sur-Mer, Calais, Montreuil, Berg, Gravine, Cassel…). Principales activités: promotion et restauration des villes fortifiées.

Association des villes historiques de l'Eurorégion. Cette association rassemble des villes des régions suivantes: Nord-Pas-de-Calais (France), Kent (Royaume-Uni), Vlaanderen et Hainaut (Belgique). Activités: développer la communication interne (entre membres) et externe (activités promotionnelles communes, création d'un site internet).

Parc européen archéologique de Bliestruch-Reinheim; fouilles archéologiques et publication d'une revue archéologique commune (Sarre, Lorraine et grand-duché de Luxembourg).

Luxembourg

L'« Atelier transfrontalier pour les études et l'action en milieu rural» (ATEAR) est une section de l'association internationale « Ruralité-Environnement-Développement » (RED). La conservation du patrimoine culturel dans les régions rurale est l'une des activités de l'ATEAR. Le grand-duché du Luxembourg a organisé, en association avec la RED, quatre itinéraires transfrontaliers avec la Sarre, la Lorraine, l'Eifel et la Wallonie.

Portugal

Parc transfrontalier (Geres/Xures) avec un musée commun. Rénovation des infrastructures dans les sites d'intérêt historique.

Royaume-Uni

Comité intergouvernemental de pilotage sur les chaumières historiques (Irlande-Irlande du Nord) ayant pour but d'assurer, par un inventaire, des recherches et des moyens techniques concrets, la conservation des édifices historiques à toiture de chaume.

Suisse

Coopération entre les villes romaines de la région du Haut Rhin (Augusta Raurica, Bieshein).

Plusieurs groupements indépendants ont pour but de faciliter les contacts dans le domaine touristique et culturel (groupement des musées de la région du Jura, arc jurassien).

Création de la Fondation culturelle régionale (trinationale) de la région du Haut Rhin.

e. Activités de conservation, de réhabilitation et de restauration du patrimoine culturel transfrontalier (y compris les activités d'inventaire, de documentation scientifique et de publication)

Allemagne

L'Arbeitsgemeinschaft Ochsenweg e. V. est un projet d'inventaire et d'évaluation du patrimoine archéologique et, plus largement, du patrimoine historique et géographique. Ce projet prévoit, outre des mesures de conservation du patrimoine le long de l'*Ochsenweg* (« chemin des bœufs »), diverses activités dans le domaine de l'archéologie, de l'histoire et de la géographie et, en particulier, l'organisation de manifestations sur cette route d'intérêt historique reliant le Danemark et l'Allemagne.

La Fondation Fürst-Pückler-Park Bas Muskau est un projet d'importance nationale qui bénéficie du soutien du commissaire pour les Affaires culturelles et les Médias du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral participe au financement de la reconstruction des édifices et du jardin historiques et subventionne la Fondation. Le jardin historique s'étend sur les deux rives de la Neisse qui marque aujourd'hui la frontière entre l'Allemagne et la Pologne. Ces deux pays envisagent de demander, après la restauration des ponts, l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Le Brandebourg indique que des consultations sur la planification et le développement urbains, qui abordent aussi parfois les questions du patrimoine architectural, ont lieu cinq à six fois par an entre les villes frontières de Frankfurt/Oder et Slubice (Pologne). Les deux parties étudient, par exemple, les possibilités de restauration de la tour Kleist de Slubice détruite pendant la seconde guerre mondiale. La partie polonaise prépare un concours d'architecture qui doit se tenir à Frankfurt/Oder sur les thèmes «Ville, campagne, rivière » et « Aménagement des espaces verts: l'héritage de Lenné ».

Un grand nombre d'autres projets faisant appel aux compétences spécifiques des Allemands ou des Polonais dans la conservation des édifices historiques sont également en préparation: par exemple, le projet de restauration du centre historique de Kostrzyn gravement détruit pendant la guerre ou le projet de reconstruction de Ste Marie de Chojna (Königsberg).

Le Mecklembourg-Vorpommern fait état d'un travail de coopération avec le département d'Archéologie sous-marine des Pays-Bas, le ROB (*Rijksdienst voor het Oudheidkundig Bodemonderzoek*) dans le domaine de la protection et du déplacement des vestiges sous-marins de naufrages. Des activités de coopération sont également en cours dans ce domaine avec le musée national de Roskilde qui mène des recherches sur l'histoire de la navigation.

Coopération transfrontalière entre la Bavière et la Hongrie: soutien financier et technique à la restauration du château de Nadasdladany qu'il est prévu de transformer en centre culturel.

Soutien financier et technique d'un projet exemplaire de rénovation d'une ferme à Fertörakos; aide technique pour la restauration des sculptures de pierre découvertes à Pécs et de l'église gothique de Jak.

Coopération transfrontalière entre la Bavière et la Croatie: aide à la reconstruction de Dubrovnik; aide technique et financière à la restauration du château de Ludbreg qui doit être transformé en un centre de restauration du patrimoine.

Dans le cadre du programme Raphaël de la Commission Européenne, plusieurs actions de coopération ont été menées avec la Slovénie, la République Tchèque et l'Autriche dans le domaine de la restauration des éléments décoratifs extérieurs.

Fédération de Russie

Un certain nombre de réunions avec les représentants du ministère de l'Education de la Finlande se sont tenues au ministère de la Culture russe entre juin et décembre 1999. Durant ces réunions, les questions de coopération transfrontalière entre la Russie et la Finlande dans le domaine de la culture ont été discutées, et notamment des projets sur la reconstruction du parc Monrepo et de la bibliothèque Alvara Aalto. Un certain nombre de réunions sont prévues pour l'an 2000.

Grèce

Restauration de monuments dans la région frontalière de l'Albanie: monuments de Molivoskepastos, cellules de l'église Parigoritissa d'Arta, forteresses et monuments de Paramithia, église Taxiarhes de Kostaniani.

Hongrie

Coopération entre Mátészalka et Munkács/Munkacseve (Ukraine) et entre Mátészalka et Nagykároly/Care (Roumanie). Objectifs: reconstruction du château de Károlyi et du château de Munkács et reconstruction de la synagogue de Mátészalka.

La reconstruction de l'église St Imre de Felsörönök a été réalisée dans le cadre d'un projet commun de l'évêché de Szombathely et du Burgenland.

Des architectes hongrois participent à la reconstruction du patrimoine architectural détruit pendant la guerre en Croatie.

Le comté de Hajdu-Bihar (Hongrie) et le comté de Bihar (Roumanie) ont proposé, dans le cadre du programme Phare, un projet de restauration de monuments historiques.

L'Association culturelle de Bodrogköz et l'Office des monuments historiques de la Slovaquie orientale travaillent à la restauration du château Rakoczi à Borsi (Borsa).

Le musée du comté de Vas s'occupe de la protection d'un édifice historique dans la région d'Örség en Slovénie; les travaux de conservation sont réalisés par des spécialistes slovènes.

Italie

Réhabilitation et mise en valeur du patrimoine culturel des Pouilles et de la Grèce occidentale. Ce projet comprend, en Grèce, la mise à jour des vestiges de forteresses vénitiennes et de monuments datant de l'époque romaine et la restauration d'édifices d'architecture italienne ou ornés de peintures italiennes. En Italie, le projet porte sur la réhabilitation du patrimoine historique et culturel de la *Grecia Salentina* sur le territoire de laquelle subsistent d'importants vestiges historiques et archéologiques liés à l'histoire et à la culture grecques.

Le programme franco-italien INTERREG II (Toscane, Corse) comprend: la restauration de la vieille forteresse de Livourne; la rénovation de l'accès à la nouvelle forteresse de Livourne qui doit devenir un lieu d'exposition et de manifestations touristiques ou autres; le réaménagement des jardins et la restauration du château de Piombino; la réhabilitation de la forteresse St Pierre en vue de la création d'un centre d'exposition.

Lettonie

Projet de reconstruction de la colline de la Croix avec la participation du Conseil régional de Sauli en Lituanie et du Conseil rural de district de Vilce dans la région de Jelgava en Lettonie. Ce projet prévoit la reconstruction et l'aménagement de la Colline de la croix afin d'attirer les touristes dans la région frontalière.

Luxembourg

Un projet intitulé « Conservation et restauration des revêtements extérieurs traditionnels, éléments de l'identité et du patrimoine culturels » est actuellement lancé par RED-ATEAR – Nord (voir également section *d*. sur les organisations et réseaux transfrontaliers du patrimoine culturel).

Pays-Bas

Le ministère hollandais de la Culture et les *Länder* allemands de Basse-Saxe et de Rhénanie-Westphalie ont participé financièrement à un projet en faveur de l'emploi dans la province d'Overijssel. L'objectif principal du projet était de former des travailleurs du bâtiment au chômage aux techniques de la rénovation et de la conservation et d'accroître ainsi leurs chances de retrouver un emploi. Les objectifs secondaires étaient, d'une part, la restauration d'importants objets et sites du patrimoine et le soutien de l'industrie touristique de la région et, d'autre part, la préservation de certaines compétences dans le domaine de la restauration. Ce projet est une initiative privée administrée par une fondation privée (RIBO) qui reçoit des aides financières de sources tant publiques que privées.

Pologne

Les activités de coopération avec l'Allemagne comprennent: la reconstruction et la conservation des palais et parcs historiques de Stolec/Stolzenberg et de Leknica/Bad Muskau; la reconstruction de l'église gothique de la Vierge Marie à Chojna détruite pendant la seconde guerre mondiale; la réhabilitation d'un complexe parc-et-manoir des XVIIIe et XIXe siècles à Kulice qui va devenir le siège de l'Académie européenne à Kulice-Kulz et comprendra un centre de conférences et un centre de formation.

Coopération transfrontalière entre l'Institut d'archéologie et d'ethnologie de l'Académie des sciences de Pologne (chercheurs de Cracovie et de Przemysl) et l'Institut d'études ukrainiennes de l'Académie des sciences d'Ukraine (chercheurs de Lvov) en vue de recherches archéologiques dans la région frontalière.

Travaux de fouilles à Side en Ukraine; participation de spécialistes ukrainiens de la conservation aux travaux de rénovation des églises orthodoxes du doyenné de Przemysl; réfection du cimetière uniate de Basznia Dolna effectué par l'Association Lubavshchizna de Lvov.

Travaux communs de fouilles et d'analyses d'objets archéologiques entre les archéologues polonais de la voïvodie de Lublin et les archéologues ukrainiens de Volhynia.

Activités de conservation et de restauration de cimetières et d'églises en Pologne et en Ukraine.

Coopération Pologne-Belarus pour la réhabilitation du canal Augustow, un monument hydrotechnique unique datant de la première moitié du XIXe siècle et reliant les systèmes fluviaux de la Vistule et du Niémen.

Portugal

Réhabilitation de sites architecturaux entre l'Alentejo et l'Estrémadure. L'objectif est de créer des itinéraires touristiques à thèmes parcourant les sites du haut Alentejo, du centre et de l'ouest de l'Alentejo et de l'Estrémadure.

Rénovation des châteaux de Belmonte et Pinhel et projet d'aménagement urbain dans une partie de la zone historique de Tracoso.

Réhabilitation des équipements culturels dans les régions frontalières.

République tchèque

Coopération étroite entre l'Institut national de conservation des monuments historiques et l'Institut des monuments et vestiges historiques de Pilsen, pour la partie tchèque, et l'Office de documentation des monuments culturels des régions historiques germanophones de Bohème, de Moravie et de Silésie établi à Munich (*Sudetendeutsche Landsmanschaft*), pour la partie allemande. Des ouvrages bilingues seront publiés sur les districts de Jablonec (Gablonz) et Tachov (Tachau).

Coopération entre l'Allemagne, l'Autriche et la République tchèque autour de la Dombauakademie St Stephan: rénovation de la cathédrale et de clochers d'églises (1997-1999).

Coopération entre l'Allemagne et la République tchèque: conservation et reconstruction d'édifices historiques en bois (1997).

Restauration des fresques murales du château de Cesky Krumlov. Participants: Institut des monuments et vestiges historiques de Ceske Budejovice, château de Cesky Krumlov et le Bayerisches Landesamt für Denkmalpflege de Munich.

Slovénie

La première forme que prend ce type d'activités est celles des programmes transfrontaliers Phare: coopération entre les régions frontalières d'Italie et de Slovénie (projet de réhabilitation de Štanjel et commémoration du millénaire de Gorizia, restauration du Palais prétorien de Koper et du Palais Apollonios de Piran). Des projets sont également en cours dans le nord-est de la Slovénie (restauration du château de Grad et du château de Rakican) et il existe aussi quelques autres projets mineurs. Cette année verra le début de la coopération avec l'Autriche dans le cadre du programme transfrontalier Phare.

La deuxième forme de ces activités est celles des programmes résultant d'accords intergouvernementaux de coopération culturelle. C'est le cas, par exemple, du projet de restauration du château de Lendava qui sera utilisé comme musée de la région de minorité hongroise (la Hongrie prend en charge les travaux de recherche archéologique et la Slovénie finance les travaux de restauration). Le projet de restauration du palais Manzioli est issu à l'origine d'un accord intergouvernemental entre l'Italie et l'ex-Yougoslavie.

La Slovénie a signé des accords spéciaux avec l'Autriche et l'Italie pour l'entretien des cimetières militaires de la première et de la seconde guerre mondiale.

Suisse

Rénovation du château de Landkron.

Rénovation de l'Abbaye de Lucelle; création d'un centre européen de rencontres.

Activités de restauration d'objets historiques (par exemple, la restauration d'un bateau à vapeur d'intérêt historique par la Conférence internationale de Bodensee).

f. Promotion du patrimoine culturel transfrontalier (accords, déclarations, inscriptions sur la liste du patrimoine mondial)

Bulgarie

Accord intergouvernemental avec la Turquie sur la conservation du patrimoine culturel et, en particulier, des monuments culturels tels que lieux de culte, sites religieux et édifices publics. Une étude réalisée conjointement par les deux pays devra aboutir à un inventaire du patrimoine culturel en Bulgarie et en Turquie en vue de l'adoption de mesures de protection adéquates. Des négociations ont également eu lieu avec la Roumanie (1992-93) au sujet de la conservation de monuments culturels comme le mausolée du village bulgare de Grivitsa et le tombeau des frères Evlogi et de Christo Guergiev à Bucarest en Roumanie.

Croatie

Les initiatives prises par la section croate du Conseil européen des villages et petites villes visent essentiellement à développer l'intérêt pour le patrimoine culturel.

France

Le groupe de travail sur les affaires culturelles de la Commission intergouvernementale Sarre-Lor-Lux lance plusieurs projets transfrontaliers dans le domaine du patrimoine culturel. La commission s'est élargie et inclut maintenant Trêves, le Palatinat occidental et la Wallonie (la « Grande Région »). Ce groupe a également adopté une charte de la coopération transfrontalière. Une déclaration a été adoptée en 1996 (texte signé en 1998) sur la promotion de la coopération transfrontalière dans le domaine du patrimoine culturel et industriel. Les signataires en sont la Fondation pour la culture industrielle (Volkingen, Saarland), le Parc industriel et ferroviaire de Fon-de-Gras (grand-duché du Luxembourg) et le Centre de culture scientifique, technique et industrielle du bassin houiller de Lorraine à Petite-Roselle.

Grèce

Le ministère grec de la Culture participe au projet du programme Raphaël intitulé « Châteaux vivants » en compagnie de l'Italie et de l'Espagne. Ce projet a pour objectif de sensibiliser le public au patrimoine culturel que constituent les châteaux médiévaux (à partir d'un monument représentatif situé sur le territoire de chacun des pays participants). Le matériel produit à cette occasion sera présenté sous la forme d'un CD-Rom qui pourra être consulté dans les musées et sera mis à la disposition du public. Ce matériel sera également disponible sur l'Internet. Un programme éducatif sur les monuments est également prévu.

Hongrie

Demande d'inscription de zones transfrontalières sur la liste du patrimoine mondial: la proposition d'inscription du lac Fertö et de ses abords (sites autrichien et hongrois) sur la liste du patrimoine mondial est en cours.

L'ensemble des complexes de grottes situés près d'Aggtelek (République slovaque et Hongrie) a été nommé site du patrimoine mondial.

L'Eurorégion des Carpates a créé une association des musées dans le but de favoriser les contacts entre les musées ou d'autres institutions; cette association fonctionne également comme comité d'experts pour le patrimoine culturel des Etats membres.

Lituanie

Le Comité du patrimoine des pays baltes regroupe des spécialistes de la protection des monuments de Lituanie, de Lettonie et d'Estonie qui se réunissent régulièrement pour discuter des projets transfrontaliers, coordonner leurs points de vue, échanger des informations sur les projets en cours et mettre en commun leur expérience.

Réunion des ministres de la Culture des pays de la région de la mer Baltique (septembre 1999). La réunion sera consacrée aux problèmes de protection du patrimoine culturel et aura pour objectif, entre autres, la définition d'une stratégie de coopération dans le domaine de la protection du patrimoine culturel.

Le ministère du Tourisme est responsable du développement du tourisme et de la promotion des sites du patrimoine culturel. Le ministère de la Culture travaille en coopération avec le ministère du Tourisme.

Luxembourg

Le Luxembourg lance, dans le cadre de la Campagne du Conseil de l'Europe «l'Europe, un patrimoine commun », un projet intitulé « Lieux de mémoire, an 2000 ». Un lieu de commémoration sera choisi dans chacun des douze cantons du Luxembourg en coopération avec un partenaire de l'autre côté de la frontière.

Organisation de concours dans le domaine de l'architecture et de la conservation du patrimoine culturel.

Depuis 1985, l'association RED (voir rubrique *d*. sur les organisations transfrontalières de protection du patrimoine culturel) publie régulièrement des brochures, en particulier sur les thèmes suivants: «Edifices anciens, utilisations nouvelles », « L'architecture rurale contemporaine » et «Les revêtements extérieurs traditionnels, reflets d'un territoire ».

Slovénie

La Communauté de travail Alpes-Adriatique a entrepris certaines activités de promotion. Cette communauté regroupe, outre la Slovénie et la Croatie, plusieurs régions d'Autriche, d'Italie, d'Allemagne et de Hongrie. Une sous-commission sur les centres historiques est active dans ce cadre. Un projet consacré à la situation de l'architecture locale dans la région Alpes-Adriatique y est également en cours depuis plusieurs années.

Le programme de réhabilitation de Štanjel prévoir aussi la création d'un centre d'information qui aura pour objectif la promotion du patrimoine.

Suède

Le conseil des ministres des pays nordiques et les commissions nationales du patrimoine des pays nordiques encouragent la coopération transfrontalière dans le domaine du patrimoine culturel.

La coopération transfrontalière pour le patrimoine culturel dans la région de la mer Baltique est actuellement organisée par l'intermédiaire d'un secrétariat situé en Suède (au sein de la Commission nationale du patrimoine) qui a été chargé de présenter aux ministres de la Culture, lors de leur réunion annuelle de 1999, un plan d'action pour le patrimoine commun dans la région de la mer Baltique.

Des groupes de travail nordiques spéciaux sont également créés sur des thèmes d'intérêt commun. Il existe actuellement un groupe de travail sur les matériaux et méthodes de construction traditionnels et un groupe de travail sur la conservation de l'art pariétal. Tous deux ont d'ailleurs été élargis et convertis en projets de l'Union européenne. Le deuxième de ces groupes étudie également les effets de la pollution atmosphérique sur l'art pariétal et les moyens à envisager pour assurer sa protection.

Suisse

Les comités culturels de la Communauté d'Arge Alp, de la Conférence du lac de Constance et du Conseil du Leman encouragent la coopération transfrontalière dans le domaine du patrimoine culturel.

g. Tourisme (pistes cyclables, parcs du patrimoine, journées du patrimoine)

Allemagne

Un programme de nouveaux musées est en préparation le long de la frontière entre l'Allemagne et le Danemark.

Le musée danois de la Maçonnerie en briques (Catherinesminde Teglvaerks Museum) et l'association allemande Industriemuseum Kupfermühle e.V. ont élaboré un projet de réseau commun de musées sur le thème de l'industrialisation de l'ancien duché du Schleswig. Cette initiative est soutenue par le bureau régional du Sønderjylland et le département des Musées du Schleswig-Holstein.

Le musée archéologique du *Land* de Mecklembourg-Poméranie occidentale travaille en coopération avec le groupe *Intervento di Archologia Suabaquea* à Palerme où est prévue, dans le cadre du projet «Mare Nostrum » financé par l'Union européenne (programme Raphaël), la création d'un réseau de visites guidées de sites d'archéologie sous-marine. Un projet parallèle est prévu sur le littoral près de Rügen.

A Prenzlau, une ville du *Land* de Brandebourg, les panneaux des édifices historiques et des monuments classés sont rédigés en allemand, en anglais et en polonais. Ces panneaux contiennent des informations sur les dates les plus importantes de chaque projet.

Des activités comparables sont également en cours dans d'autres villes. Les villes de Frankfurt/Oder et de Slubice sont membres de la *Hanse der Neuzeit* (Nouvelle ligue hanséatique). En 2003, les deux villes célèbreront en commun la 23e Journée internationale de la Hanse ainsi que le 750e anniversaire de leur fondation. Toutes les activités d'aménagement urbain, y compris l'intégration du patrimoine architectural, seront coordonnées en prévision de cet événement. Actuellement, les monuments et sites architecturaux du centre-ville historique sont utilisés dans le cadre des manifestations de la fête germano-polonaise de l'Oder (*Oderfest*) début juin et de la fête de la Hanse (*Hansefest*). Des visites guidées consacrées plus particulièrement au patrimoine architectural sont également organisées sur demande dans les villes voisines.

Le musée ouvert de Finsterau (Bavière) qui, lors de sa phase initiale (1979-1999), a reconstitué sur le terrain qu'il occupe plusieurs spécimens d'habitations et de constructions traditionnelles de la forêt de Bavière envisage la réalisation d'un nouveau projet. Le musée a l'intention d'intensifier la coopération avec des institutions partenaires de la Forêt de Bohême intéressées, elles aussi, par la reconstitution et/ou la conservation des monuments ruraux, en particulier les musées de Chanovice (Comté de Klatovy) et de Chalupy (comté de Prachatice). Il est prévu de relier les musées par une route qui sera interdite à la circulation automobile et réservée aux randonneurs à pied ou à cheval, aux cyclistes et aux voitures à chevaux. Cet itinéraire permettra aussi de mettre en valeur certains aspects de l'histoire culturelle de la région.

Belgique

Pistes cyclables transfrontalières entre la province hollandaise du Limbourg, la région d'Aachen et le nord de la communauté germanophone.

Parc archéologique Ename consacré à un site transfrontalier unique datant du Moyen-Age: centre d'attraction pour les amateurs de tourisme culturel.

Une journée des monuments est organisée chaque année dans les deux provinces du Limbourg (Pays-Bas et Belgique) pour faire connaître les monuments des deux provinces.

Création d'un réseau d'axes piétonniers et cyclables sur le territoire de l'Eurorégion Meuse-Rhin avec la participation des municipalités de Riemst, Maastricht, Theux et Kreis Düren.

Publication commune d'un livre sur l'identité urbaine et architecturale de Charleroi, Mons et Valen.

Animation saisonnière de sites historiques: Mons, Tournai, Laon et Binche travaillent ensemble à la création d'un marché médiéval transfrontalier qui se tiendrait dans les quatre villes et à l'organisation de marches nocturnes.

Journal commun transfrontalier donnant le programme des spectacles de chaque ville frontalière (Mons, Tournai, Laon et Binche).

Coopération entre les villes de Binche, Le Quesnoy, Maubeuge, et Avesnes-sur-Helpe pour le développement du tourisme transfrontalier (organisation de journées transfrontalières du patrimoine, création de programmes annuels d'activités communes, publication commune d'un calendrier des activités de chaque ville, coordination des spectacles dans les châteaux).

Bulgarie

Projet de développement du tourisme archéologique à Smolian dans une perspective transfrontalière.

France

Publication d'une brochure commune présentant un site archéologique par pays.

Journées européennes du patrimoine en coopération avec les régions de Lorraine et de Wallonie, le grand-duché du Luxembourg et le *Land* de la Sarre.

Coproduction de trois films par la Lorraine, la Wallonie et le Luxembourg sur un thème commun relatif au patrimoine (jardins, patrimoine industriel, réutilisation du patrimoine civil).

Réalisation commune de dépliants d'information sur les abbayes (1997) et les fortifications (1998) entre la Lorraine et la Sarre.

Réalisation d'un guide de poche transfrontalier sur la Sarre, le grand-duché du Luxembourg, la Lorraine et la Wallonie.

Coopération entre la région de Franche-Comté et le canton du Jura autour du projet « Invitation aux musées » concernant vingt-sept sites français et suisses (préparation d'une brochure d'information commune, organisation d'expositions communes).

Programme INTERREG Hainaut-Nord-Pas-de-Calais-Picardie; « Euraphis », animation du patrimoine des villes historiques de l'Eurorégion.

Lettonie

« Pskov – Livonie – Info » (Phare Credo) – Régions de Polva et de Vuru en Estonie, région de Pechori en Russie. Contenu du projet: utiliser les technologies modernes de l'information pour évaluer et faire connaître les objets touristiques de la région transfrontalière et, en particulier, le patrimoine culturel et historique.

« Développement du tourisme dans la région transfrontalière » (programme financé par SIDA). Plusieurs projets pilotes avec la participation de spécialistes du tourisme de l'université de Dalarn (Suède): étude des possibilités de fouilles sur certains sites de ruines de châteaux (ville d'Alüksne, Lettonie), protection de la culture de la minorité ethnique Seto et de ses constructions traditionnelles, coopération entre les musées Seto d'Estonie et de Russie.

Royaume-Uni

Coopération transfrontalière entre l'Irlande et l'Irlande du Nord autour d'une stratégie de marketing commune: « L'Irlande du patrimoine ». Les associations et organismes offrant leur expérience dans le domaine culturel sont soutenus par la Commission du tourisme de l'Irlande du Nord (NITB). Un projet de partenariat pour le tourisme culturel regroupant le NITB, le conseil des Beaux-Arts, le conseil des Musées et la commission du Cinéma prévoit une approche culturelle élargie sous la forme d'un plan de marketing intégré qui sera prêt pour application en l'an 2000.

Suède

Depuis l'accès à l'indépendance des Etats baltes, une organisation à but non lucratif, la commission du Tourisme de la mer Baltique (BTC), a été créée pour développer le tourisme dans les pays baltes. Cette commission soutient le développement de projets touristiques transfrontaliers: Villes de la Hanse, Itinéraires Vikings, Route de l'ambre, etc.

Suisse

Brochure annuelle sur les parcs et jardins (*Mois des jardins*) éditée en commun par la Direction régionale des affaires culturelles de la région Alsace et la Conférence des régions du Haut Rhin (cantons suisses d'Argovie, de Bâle-ville et de Bâle-campagne et *Land* du Bade-Wurtemberg en Allemagne).

Publication conjointe d'une carte des musées français et suisses dans la région du Jura, arc jurassien.

Création d'un passeport des musées pour la région de la Conférence des régions du Haut Rhin (Alsace, Palatinat du sud, cantons suisses d'Argovie, de Bâle-ville et de Bâle-campagne et *Land* du Bade-Wurtemberg en Allemagne).

Publication d'un livre intitulé *L'espace culturel du Haut Rhin*.

Guides touristiques communs dans la région du Haut Rhin.

Brochure *Voyage sur les traces des Habsbourg*.

h. Formation

Autriche

Suite à la conférence sur les métiers traditionnels et la conservation des monuments, la coopération entre les pays de l'Arge Alp va être développée au moyen d'échanges d'artisans et de stages de formation.

Belgique

Stages de formation pour artisans organisés par la communauté germanophone avec la participation de la Belgique, de l'Allemagne et du grand-duché du Luxembourg.

Formation aux techniques de restauration dans la région Meuse-Rhin (inventaire des obstacles qui s'opposent à la coopération transfrontalière dans le domaine de la restauration, à l'harmonisation des qualifications professionnelles, à l'élaboration d'un certificat Eurorégional et aux échanges d'expériences en matière de construction, de rénovation et de restauration).

Espagne

Rencontre entre les archéologues et architectes espagnols et portugais d'Estrémadure et d'Alentejo en 1994 et à l'occasion des « Journées des villes et du patrimoine culturels ibériques » en 1995.

Echanges entre centres de formation dans le domaine du patrimoine culturel.

Création à Olivenza (Estrémadure) d'un centre d'étude sur l'architecture transfrontalière.

Des initiatives spécifiques dans le domaine de la formation sont également en cours avec la France dans le cadre de la Communauté de travail des Pyrénées et de l'Eurorégion Catalogne-Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon.

Fédération de Russie

Le ministère de la Culture russe, avec la participation de l'Unesco, du Conseil de l'Europe et de l'Administration de l'Oblast de Novgorod a organisé le séminaire international de formation pour des experts d'Europe centrale et orientale (Novgorod, 11 au 18 septembre 1999). Des experts de la Norvège, du Belarus, de la Lituanie et de l'Ukraine ont participé au séminaire.

Irlande

Des projets liés à l'initiative du Conseil de l'Europe sur les métiers du patrimoine, fondés sous les programmes Leonardo, Adapt et Raphaël. Ces projets comprennent des partenariats entre des experts et des stagiaires de pays européens incluant la Grande Bretagne et l'Irlande du Nord.

Lettonie

Des séminaires de formation à la conservation du patrimoine historique et culturel sont organisés à l'intention des responsables culturels et des directeurs de musées dans le cadre d'un projet financé par SIDA (Suède) pour les régions frontalières de Lettonie, d'Estonie et de Russie.

Lituanie

Le département lituanien de Protection du Patrimoine culturel organise, en coopération avec l'ICCROM, des cours régionaux de formation sur «La protection intégrée des monuments ». Ce projet se poursuit depuis trois ans avec la participation de la Lituanie, de la Lettonie, de l'Estonie, de la Biélorussie et de l'Ukraine.

Pologne

Une école d'été pour les spécialistes de la conservation se tient à Zamosc, sous les auspices du comité Unesco polonais, avec la participation de spécialistes de Biélorussie, de Lituanie, de Pologne et d'Ukraine.

Un atelier de spécialistes de la conservation du patrimoine a également lieu à Jelenia Gora-Czarne en coopération avec l'Eurorégion de Nysa.

Manifestation Antikon sur la conservation des monuments à Szczecin.

La coopération entre le musée national de Szczecin et le Centre d'archéologie maritime de Roskilde (Danemark) a permis la formation de spécialistes polonais de l'analyse et de la conservation des bois provenant de sites archéologiques immergés.

Portugal

Echange d'experts dans le domaine du patrimoine archéologique entre la région nord du Portugal et la région espagnole de Castille et Léon.

République tchèque

Le projet Renaissance a été lancé en 1998 dans le cadre du programme Raphaël de la Commission européenne. Il a pour but la formation d'apprentis à la conservation, à la restauration et à la réhabilitation des édifices architecturaux nationaux. L'Institut des monuments et vestiges historiques d'Usti nad Lebem et le Goerlitzer Fortbilding Zentrum (Lusitania, Allemagne) participent à ce projet.

Royaume-Uni

Initiatives pour la promotion des échanges internationaux: échanges, par exemple, avec l'École de formation aux techniques de conservation du château de Trebsen à Leipzig (Allemagne) dans le domaine des techniques de conservation de la pierre et du plâtre et de la construction des fours à chaux.

Slovénie

Des activités de formation ont eu lieu dans le cadre de la coopération culturelle bilatérale avec la Hongrie (échanges annuel de spécialistes sur la base d'un programme spécial). Au cours des dernières années, la priorité a été accordée au projet de création, dans le palais Manzioli d'Isola, d'un centre de formation à la conservation du patrimoine dans le Primorje et en Istrie. La Slovénie finance la restauration du palais tandis que l'Italie fournira les spécialistes et financera la formation.

Suède

La coopération transfrontalière avec les Etats riverains de la mer Baltique porte plus particulièrement sur les techniques et matériaux de construction traditionnels, surtout dans le domaine des structures en bois et des villes en bois. Une série de séminaires et d'ateliers sur la conservation des maisons en bois a eu lieu en Estonie et en Russie avec la participation des autres Etats baltes. Certains de ces séminaires et ateliers ont été financés par le Conseil des ministres nordiques, d'autres par le gouvernement suédois et l'Institut suédois. Les participants comprenaient des architectes et des artisans. Le groupe de travail de la mer Baltique envisage de proposer aux ministres de la Culture des Etats riverains de la mer Baltique de nouvelles actions de formation aux techniques de restauration.

La Commission du patrimoine national suédois a également traduit, dans le cadre d'un programme de formation pour la région de la mer Baltique, un certain nombre de documents et directives officielles dans les différentes langues de la région.

Suisse

Echanges de stages individuels de formation à la recherche archéologique entre les instituts de Bâle, Paris, Autun (Mont Beuvray), Lyon, Lübeck, Tübingen, Vienne, Helsinki, Munich, Passau, Francfort/Main; aussi entre les Grisons, la Valteline et le Tyrol.

II. PROBLÈMES COMMUNS DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE DANS LE DOMAINE DU PATRIMOINE CULTUREL

a. Problèmes administratifs

La plupart des difficultés les plus importantes sont liées aux exigences des services de douanes. Le transport et l'échange de biens culturels et historiques à travers les frontières nationales sont soumis à des procédures administratives longues et complexes (douanes, formulaires administratifs, emballage). Les problèmes administratifs se posent surtout dans les cas d'expositions impliquant le prêt d'objets architecturaux de grande valeur. L'autorisation est en général délivrée par l'administration centrale (dans les pays centralisés). La lenteur des administrations à répondre et leurs exigences parfois impossibles à satisfaire rendent la circulation des objets en vue d'expositions très difficile.

Lorsque les objets doivent subir certaines modifications (restauration, décapage, etc.), les procédures imposées par l'administration des douanes sont aussi parfois extrêmement longues. Ces procédures sont les mêmes que celles qui s'appliquent à l'importation et à l'exportation de biens commerciaux et sont par conséquent très coûteuses. En outre, elles ne tiennent pas compte des ressources des institutions culturelles (fonds publics).

Un certain nombre d'Etats signalent aussi certains obstacles douaniers à l'utilisation de matériel spécialisé (pour la recherche archéologique) et à l'organisation d'expositions transfrontalières. Plusieurs pays ont exprimé le souhait de voir adoptée une réglementation facilitant la circulation des biens et équipements culturels utilisés dans le cadre de projets culturels.

Un autre problème important est celui du domaine de compétences des administrations de chaque pays. L'organisation des « services culturels » des autorités locales et régionales pose un problème particulier: ces services, en effet, englobent en général d'autres secteurs comme le sport, le tourisme ou la promotion de la région, ce qui rend très difficile la définition des objectifs dans le domaine culturel.

L'insuffisance des ressources humaines et/ou le manque d'expérience dans la formulation, la préparation et la gestion des taches dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel en contexte transfrontalier sont également fréquemment mentionnés. Une région se plaint, par exemple, de l'absence d'un interlocuteur direct pour tout ce qui concerne le patrimoine culturel dans l'administration locale de l'autre côté de la frontière, ceci ne facilitant pas les échanges de vues sur les projets futurs ou en cours et sur leurs modes de financement possibles.

b. Problèmes juridiques

Plusieurs réponses mentionnent l'absence d'une réglementation spécifique sur les activités de coopération avec des partenaires étrangers. Dans certains pays, il n'existe ni réglementation ni mécanismes définis pour favoriser la coopération transfrontalière dans le domaine culturel. Aucune réglementation ne spécifie non plus les conditions de participation des organismes publics et des organisations non-gouvernementales.

Malgré l'existence d'accords intergouvernementaux dans le domaine culturel, la conservation et la gestion du patrimoine culturel ne sont pas considérées comme prioritaires (cf. l'accord entre les Pays-Bas et la région flamande de Belgique). La plupart des réponses indiquent qu'il n'existe à l'échelon national aucune politique ou stratégie bien définie de conservation ou de promotion du patrimoine culturel transfrontalier (Finlande). Dans quelques pays n'existent qu'un petit nombre d'activités dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel transfrontalier. Ceci, toutefois, n'est pas le cas de tous les Etats membres: les directives du gouvernement suédois à la Commission du patrimoine culturel montrent qu'en Suède, la coopération transnationale est considérée comme une priorité importante.

Dans certaines législations nationales, la compétence des autorités locales en matière de patrimoine culturel n'est reconnue que dans le cas où ce patrimoine ne bénéficie pas d'une protection nationale ou internationale (cf. la loi hongroise sur la définition et la protection de l'environnement architectural). La définition légale du « patrimoine local » et du « patrimoine national » risque donc, dans certains cas, de freiner les initiatives transfrontalières de réhabilitation et de conservation du patrimoine culturel.

Il existe aussi, dans ce domaine comme en d'autres, de grandes différences entre les différentes législations nationales. Une connaissance insuffisante du système de protection du patrimoine du pays voisin peut, par conséquent, être un obstacle à la coopération transfrontalière.

Enfin, les difficultés que pose l'adoption d'un cadre juridique adéquat dans le cas des organismes de coopération transfrontalière sont aussi mentionnées (cf. le Parc archéologique européen de Bliestrach-Reinheim).

c. Problèmes financiers

Les réponses font état de l'insuffisance des ressources, à l'échelon local et dans certains cas à l'échelon national, pour la coopération transfrontalière dans le domaine du patrimoine culturel. Plusieurs projets transfrontaliers et inter-territoriaux financés par l'Union européenne sont évoqués (INTERREG, Phare, Raphaël et Leonardo). Les problèmes généraux que pose le financement par l'Union européenne sont attribués à: une connaissance insuffisante du mode de fonctionnement d'INTERREG, la longueur et la complexité des procédures d'obtention de crédits pour un projet et la difficulté à gérer un projet transfrontalier à partir d'un budget commun unique.

Certaines réponses déplorent le caractère variable du montant des subventions accordées à un projet et l'inadéquation générale du soutien financier.

D'autres réponses mettent en relation les possibilités d'aide financière et l'existence d'une stratégie locale ou nationale de coopération transfrontalière dans le domaine du patrimoine culturel. Dans certains pays, il n'existe aucune stratégie de promotion du patrimoine culturel, que ce soit à l'échelon local ou à l'échelon national. Les autorités territoriales, dans certains cas, ne se servent pas de la promotion du patrimoine comme d'un moyen de développement économique (par le biais du tourisme). En outre, leurs projets sont parfois superficiels et ne répondent pas de manière adéquate à la demande culturelle. Les autorités territoriales de certains pays donnent la priorité à l'infrastructure et au développement économique transfrontaliers.

Dans certains pays, on accorde à l'échelon national une attention plus importante au patrimoine en danger (qui représente parfois, comme en Slovénie, une proportion importante du patrimoine national) et l'intérêt potentiel d'autres types de patrimoine s'en trouve négligé.

Enfin, un autre élément qui contribue à freiner le financement des projets est le manque de professionnels qualifiés qui permettraient une approche plus intégrée de la conservation du patrimoine ainsi que le développement de stratégies transfrontalières de marketing et de gestion.

d. Autres problèmes

Plusieurs obstacles d'ordre technique ont été mentionnés comme l'absence de l'équipement technique nécessaire au fonctionnement du réseau d'information créé dans le domaine du patrimoine culturel et l'absence des outils spécifiques, du savoir-faire et de l'expérience indispensables à la mise en œuvre d'une approche intégrée de la conservation du patrimoine culturel dans un contexte transfrontalier.

Certaines différences d'attitudes à l'égard du patrimoine culturel (conservatisme ou progressisme) peuvent également constituer un obstacle à la coopération. L'une des réponses indique que des différences d'attitudes entre partenaires ont entraîné des difficultés dans la réalisation d'expositions communes, tous les pays frontaliers n'acceptant pas que leurs subventions soient confiées à un organisme unique.

Parmi les autres problèmes mentionnés, on peut aussi citer: la difficulté à obtenir des visas (l'obtention de visas prend du temps car la demande doit en être faite dans la capitale et non à la frontière), l'importance du trafic routier à certaines frontières (points de passage peu nombreux) et les obstacles linguistiques (difficultés de traduction des documents et problèmes liés à l'utilisation d'un langage technique).

ANNEXE II

Liste de contacts

CONSEIL DE L'EUROPE
M. José-Maria Ballester
Chef du Service du patrimoine culturel
Direction de l'enseignement, de la culture et du sport
Palais de l'Europe
F - 67075 STRASBOURG CEDEX
Tel: 00 33 3 88 41 22 50
Fax: 00 33 3 88 41 27 55
E-mail: jose-maria.ballester@oe.int

INSTITUT EUROPEEN DES ITINERAIRES CULTURELS
M. Michel THOMAS-PENETTE
Tour Jacob
Plateau du Rham
L - 2427 LUXEMBOURG
Tel: 00 352 241 250
Fax: 00 352 241 176

FONDATION EUROPEENNE POUR LES METIERS DU PATRIMOINE
M. Daniel THEROND
Directeur exécutif
Directorate of Education, Culture and Sport
Council of Europe
Palais de l'Europe
F - 67075 STRASBOURG CEDEX
Tel: 00 33 3 88 41 22 52
Fax: 00 33 3 88 41 27 55
E-mail: daniel.therond@coe.int

UNION EUROPEENNE
Mr Moray Gilland
Unit A1
DG Regional Policy
Community Initiative Co-ordination
B - BRUSSELS
Tel: 00 32 2 296 9289
Fax: 00 32 2 296 3273
E-mail: moray.gilland@dg16.cec.be

Unesco
Mr Lyndel V Prott
Chief International Standards Section
Division of Cultural Heritage
1 rue Miollis
F - 75732 PARIS CEDEX 15
Tel: 00 33 1 45 68 44 40
Fax: 00 33 1 45 68 55 96
E-mail: lv.prott@unesco.org

CONSEIL INTERNATIONAL DES MUSEES (ICOM)
Secrétariat
Maison de l'Unesco
1 rue Miollis
F - 75732 PARIS CEDEX 15
Tel: 00 33 1 47 34 05 00
Fax: 00 33 1 43 06 78 62

COUNSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES (ICOMOS)
49-51 rue de la Fédération
F - 75015 PARIS
Tel: 00 33 1 45 67 67 70
Fax: 00 33 1 45 66 06 22
E-mail: secretariat@icomos.org

CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES POUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES BIENS CULTURELS (ICCROM)
13 via di San Michele
I – 00153 ROME
Tel: 00 359 6 585 531
Fax: 00 39 6 5855 3349
E-mail: iccrom@iccrom.org

EUROREGIONS

Secrétaire Général
Euregio Maas Rhine
Postbus 5700
NL – 5202 MAASTRICHT
Tel: 00 31 43 89 74 92
Fax: 00 31 43 61 75 22

Euregio Saar-Lor-Lux-Rhein
IRI
1 avenue de la Gare
L – 1017 LUXEMBOURG
Tel: 00 352 48 70 31
Fax: 00 352 40 41 61